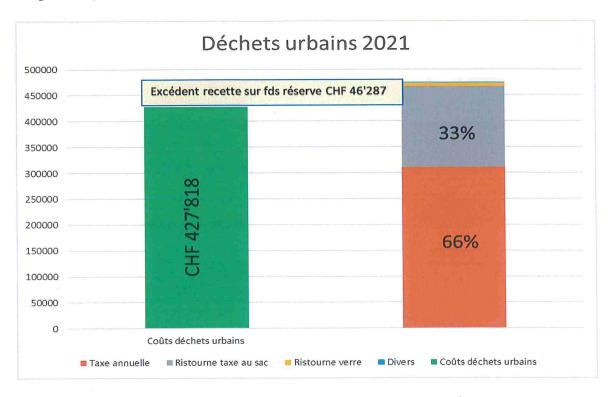


COMMUNE D'AUBONNE Municipalité

TARIFS ET ALLEGEMENTS DECHETS

Applicable dès le 1er janvier 2022

Les efforts consentis dans le tri des déchets nous permettent de faire un premier pas en réduisant la taxe individuelle de Fr. 5.-- par personne. Une partie de la réserve constituée cette année servira au financement d'aménagements prévus sur le site de la déchetterie en 2022.



En application des dispositions légales du règlement communal sur la gestion des déchets de la commune d'Aubonne du 12 novembre 2012 et les directives communales y relatives, la Municipalité a décidé d'arrêter les tarifs et les allègements suivants, valables pour l'année 2022, à savoir :

Article 12.b - Taxes forfaitaires

- Fr. 100.-- par an et par habitant en résidence principale et/ou en résidence secondaire c/o un résident principal.
- Fr. 200.-- par an et par logement en résidence secondaire.
- Fr. 240.-- par an par entreprise dont l'accès à la déchetterie a été convenu avec la Municipalité selon l'article 6 alinéa 6.

Les taxes ci-dessus s'entendent TVA comprise.

Situation:

La situation familiale au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la commune est déterminante pour le calcul de la taxe en cours.

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due pro rata temporis, calculé sur une base mensuelle. Un mois entamé est compté comme un mois entier.



Remboursement:

Le remboursement de la taxe n'est effectué que sur demande écrite du citoyen

concerné.

Recours:

Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours, par écrit en lettre recommandée, auprès de la commission communale de recours dans les 30 jours dès la notification de la décision attaquée à l'adresse suivante :

Commission communale de recours de la taxe déchets Pl. du Marché 12 1170 Aubonne

Les décisions de la commission communale de recours peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, cour de droit administratif et public, dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision attaquée à l'adresse suivante :

Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal Av. Eugène-Rambert 15 1014 Lausanne

Article 12.d - Allègement de la taxe

- Naissance : En cas de naissance lors de l'inscription au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gratuitement 5 rouleaux de 35 litres (ou 10 de 17 litres) pour chaque enfant.
- Jeunes enfants: Dans la deuxième et troisième année, le représentant légal peut retirer annuellement au contrôle des habitants 2 rouleaux de sacs de 35 litres (ou 4 de 17 litres) pour chaque enfant.
- Personnes au CMS: Ces personnes peuvent retirer gratuitement au contrôle des habitants 4 rouleaux de 35 litres sur présentation d'une attestation.
- Personnes au bénéfice des prestations complémentaires (AVS-AI) ou d'un revenu d'insertion : Ces personnes peuvent retirer gratuitement 2 sacs de 17 ou 35 litres par mois et son exonérés de la taxe annuelle forfaitaire sur présentation (chaque année) d'une attestation.
- **Personnes résidant en EMS**: Ces personnes résident en EMS à Aubonne ou à l'extérieur sont exonérées de la taxe annuelle forfaitaire sur présentation (chaque année) d'une attestation.
- **Etudiants :** Les personnes (jusqu'à 25 ans révolus) aux études à l'étranger ou qui bénéficient d'une bourse d'étude en Suisse sont exonérées de la taxe sur présentation d'une attestation.
- Rétrocession: La Municipalité a décidé de reconduire l'allègement lié à la rétrocession de la taxe sur les sacs par une aide complémentaire individuelle de Fr. 40.--/an pour les habitants en résidence principale assujettis (et au prorata du temps passé sur la commune pendant l'année).

DECHETTERIE D'AUBONNE A CHETRY

En cas d'apport dépassant le m3, le gestionnaire pourra facturer, en accord avec la Municipalité, une taxe supplémentaire selon le tarif en annexe, valable pour l'année 2022.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 14 février 2022.

Au nom de la Municipalité

-JW *

B Roughat

La secrétaire :





DECHETTERIE D'AUBONNE DE CHETRY

LISTE DES PRIX 2022 Tarifs en Chf, TVA incluse

DESA SA Route de Berne 226 - CP 111 CH 1066 Epalinges Tél 021,310.03.28

En cas d'apport dépassant le m3, le gestionnaire se réserve le droit de facturer une taxe déchet selon la liste ci-dessous:

	1 m3	0.5 m3	0.25 m3	
Papier / carton				
Papier / carton	21.00	10.50	5.25	
Bois / encombrants				
Encombrants	90,00	45,00	22.50	
Bois	70,00	35.00	17.50	
Compostables				
Feuilles / gazon / branches diam. >15 cm	60.00	30.00	15.00	
Métaux				
Ferraille / fer léger	15.00	7.50	3.78	
Verre		AND DESCRIPTIONS		
Verre vert / verre blanc / verre brun		Gratuit		
Synthétiques			CANCEL ATTE	
Isolations diverses	180.00	90.00	45.00	
Plastiques durs	100.00	50.00	25.00	
Tetrabriques en vrac	85.00	42.50	21.5	
Polysthyrène expansé (№6) en vrac	30.00	15.00	7.5	
Housses plastiques en vrac propres	10.00	5.00	2.5	
Huiles minérales / végétales	······································	1.00 CHF / Its	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	
Bouteille PE (lait)		Gratuit		
Bouteilles en PET	······	Gratuit		
Electroménagers / sauf industriel				
Matériel informatique et électronique				
Petits électroménagers		Gratuit		
Frigos et cuisinières	··············			
Matériel industriels		Sur demande		
Récupérables				
Habits / vieux pain / jouets / bougies		Gratuit		
Inertes				
Inertes, béton/mortier, terre cuite, porcelaine	70.00	35,00	17.5	
Divers				
Pneus de voiture déjantés		5 CHF / pc		
Pneus de voiture avec jante		20 CHF / pc		
Pneus de vélo		2,- CHF / pc		
Pneus de scooter, moto		4 CHF / pc		
Bombonnes de gaz / jusqu'à 5 kg Celle-ci est consignée		15 CHF / pc		
Bombonnes de gaz / jusqu'à 10 kg Celle-ci est consignée		120 CHF / pc		
Déchets spéciaux	······································	Sur demande		
Batteries / piles et accumulateurs		Gratuit		

Ces tarifs sont valables pour les personnes avec des volumes supérieurs aux consignes de la déchettere

Ces prix comprennent la taxe d'acceptation, l'utilisation de la déchetterie ainsi que toutes les prestations inhérentes pour des déchets livrés à la déchetterie.

Certains prix peuvent être modifiés en fonction de marché

Manuel B. Shell

Convention gestion Visas : DESA SA



INFOS DECHETS

Jours de ramassage des déchets

Sacs poubelles taxés

mardi et vendredi

Déchets méthanisables

mercredi

Les ordures ménagères sont collectées dans des sacs blancs taxés qui peuvent être achetés dans les commerces vaudois. Le concept de sac taxé, inscrit dans la loi sur la Protection de l'environnement, permet une gestion durable des déchets et favorise le tri.

Les sacs poubelles taxés sont collectés au porte-à-porte. Ils sont à déposer sur la voie publique ou dans des containers privés. Afin d'éviter qu'ils ne soient abimés par des animaux tels que renards ou fouines pendant la nuit, nous vous remercions de les sortir le matin dès l'aube (début de la tournée à 7h00).

Par déchets méthanisables on entend tous les restes biologiques produits par les ménages, soit : tous les déchets compostables ménagers, restes de repas crus et cuits, légumes, épluchures, fruits, agrumes, marc de café, fleurs, œufs, pain. Les déchets méthanisables sont collectés au porte-àporte. Ils sont à déposer dans des containers bruns, disponibles dans les commerces agrées (Henny, Landi, Hornbach...), le jour du ramassage dès l'aube (début de la tournée à 7h00).



Ne pas confondre déchets méthanisables et déchets compostables (gazon, déchets de jardin, branches) qui eux doivent être éliminés à la déchetterie et non dans la collecte porte à porte!

Déchetterie de Chetry

Horaires:

Été et hiver

Lundi 8h30 à 11h30 & de 13h30 à 16h30

Mercredi 13h30 à 17h00

Samedi 09h00 à 14h00 (non-stop)

A partir du 1er janvier 2022, les personnes souhaitant se rendre à la déchetterie devront présenter la carte de légitimation.

L'entrée à la déchetterie communale sera refusée à toute personne ne pouvant présenter sa carte d'accès.

La carte est valable jusqu'au 31.12.2023 et est automatiquement renouvelée.

Le remplacement de toute carte perdue sera facturé Fr. 10.-.

Si vous quittez la Commune, vous devrez obligatoirement restituer votre carte d'accès au guichet de l'Office de la population.